

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



*Le Président
Député à l'Assemblée Nationale*

DLYC/SIRL/AF/LED

Dossier suivi par : Mme FOURE

Mme ENOT

Poste : 69 14

Marseille, le **18 JUIL. 2014**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer, qu'afin de permettre l'accès du plus grand nombre d'élèves au Service Public d'Alimentation et de Restauration des lycéens, le Conseil Régional a décidé que l'aide régionale à la restauration s'adresserait désormais à tous les lycéens demi-pensionnaires (3 jours minimum) ou internes, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire versée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) ou Caisse de prévoyance S.N.C.F ainsi qu'aux élèves boursiers résidant en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Aucune formalité n'est nécessaire si votre enfant est boursier d'Etat ; l'aide sera appliquée automatiquement par l'établissement scolaire et déduite des factures de demi-pension ou d'internat à régler au titre de l'année scolaire 2014/2015.

En revanche, si l'élève n'est pas boursier d'Etat mais que vous bénéficiez de l'Allocation de Rentrée Scolaire, il vous appartient de compléter et de transmettre la demande de participation - ci-jointe - accompagnée des pièces dûment mentionnées, au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant, et ce avant le 30 septembre 2014. Cette aide sera alors directement déduite par le lycée des factures de demi-pension ou d'internat à régler au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Mes services demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel VAUZELLE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**AIDE AUX ELEVES BENEFICIAIRES DE L'ARS
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015
SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION ET DE RESTAURATION DES LYCEENS**

**DOSSIER A RETOURNER AU LYCEE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2014
Pour les élèves non boursiers**

Objet : demande d'aide pour les élèves bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) de la CAF, MSA ou SNCF - Année scolaire 2014/2015

Lycée :

Ville :

Je soussigné(e).....
demeurant à (*adresse complète*).....

Téléphones :

responsable légal(e) de l'élève :

NOM :Prénom :

Classe :

bénéficiaire de l'ARS et régulièrement inscrit au service de restauration et/ou d'hébergement du lycée en tant que (*cocher la case correspondante*) :

- demi pensionnaire (3 jours minimum par semaine)
- interne

sollicite l'octroi de l'aide financière affectée au paiement des frais de restauration et/ou d'internat de la présente année scolaire.

A....., le/...../2014

Signature du responsable légal

Visa et cachet de l'établissement

Document à joindre à la demande dûment complétée

- **Attestation de paiement de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS) de la CAF, MSA ou SNCF de moins de 3 mois**

**A RETOURNER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2014 IMPERATIVEMENT
AU SECRETARIAT DU LYCEE**

Passée cette date, aucune rétroactivité ne sera possible